

## FICHE 6 : PRÉCAUTIONS POUR TOUT MORPHINIQUE

### 1. GÉNÉRALITÉS

Tout morphinique requiert une prescription médicale.

Il ne faut jamais interrompre brutalement un traitement morphinique

Il est indispensable de maintenir les morphiniques dans un endroit sécurisé, hors de portée des enfants, des adolescents, des personnes confuses et des animaux domestiques.

Soyez particulièrement vigilants lors de l'élimination de toute substance morphinique. Il est conseillé de ramener les excédents non-utilisés à la pharmacie.

### 2. POUVEZ-VOUS CONDUIRE UN VÉHICULE OU UTILISER DES MACHINES ?

Légalement, il est interdit de conduire une voiture quand on consomme des médicaments contenant des dérivés morphiniques.

### 3. POUVEZ-VOUS CONSOMMER DES BOISSONS ALCOOLISÉES ?

L'alcool peut potentialiser les effets indésirables des morphiniques, provoquer des malaises et diminuer vos réflexes. Vous ne pouvez donc pas boire de l'alcool sous traitement morphinique.

### 4. POUVEZ-VOUS PRENDRE D'AUTRES MÉDICAMENTS ?

Il est conseillé de s'en référer à l'avis du médecin prescripteur.

### 5. POUVEZ-VOUS VOUS RENDRE À L'ÉTRANGER ?

Il existe des modalités légales pour quitter la Belgique : il vous est conseillé de prendre une copie de votre prescription reprenant votre nom et la posologie et de vous munir également

d'une prescription originale si vous aviez besoin de vous procurer des médicaments sur place. Un document est disponible sur le site de l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé)<sup>1</sup>.

Il existe des modalités spécifiques pour chaque pays : veuillez-vous renseigner.

(Votre médecin, votre pharmacien, les services de médecine tropicale (travel clinic) ou l'ambassade peuvent être des sources d'informations)

Veuillez à prévoir une réserve suffisante de votre traitement afin d'éviter toute interruption.

## 6. POUVEZ-VOUS DEVENIR DÉPENDANT À LA MORPHINE ?

En aigu, postopératoire ou non, sur une période courte, le risque de développer une dépendance est faible ; et en fin de traitement, une diminution progressive des doses permettra de palier à cette éventualité.

Lorsque la prise de morphinique se prolonge (plusieurs semaines à plusieurs mois), votre corps peut ressentir progressivement une diminution des effets de soulagement. Le recours à une augmentation des doses en cas de douleurs chroniques non cancéreuses n'est pas toujours la solution optimale.

## 7. POUVEZ-VOUS RISQUER DE PRENDRE TROP DE MORPHINE ?

Il convient de respecter la posologie et d'évaluer la balance (l'équilibre) entre les effets positifs et les effets indésirables. Si votre traitement présente trop d'inconvénients (des effets indésirables mal contrôlés et ou une absence de soulagement), il conviendrait d'envisager avec votre médecin une adaptation de votre traitement.

Pour aider l'équipe soignante à équilibrer votre traitement, nous vous conseillons de noter vos évaluations de douleur ainsi que le dosage, l'heure de prise de la morphine (agenda des douleurs ou carnet de bord)

Si vos douleurs ne sont pas contrôlées de manière suffisante, ne modifiez pas de votre propre chef les prescriptions, contactez votre médecin.

---

<sup>1</sup> Voici le lien permettant de trouver le document disponible sur le site de l'AFMPS : [https://www.afmps.be/fr/humain/produits\\_particuliers/subst\\_specialement\\_reglementees/stupefiants\\_et\\_psychotropes/informations\\_pour\\_les\\_voyageurs](https://www.afmps.be/fr/humain/produits_particuliers/subst_specialement_reglementees/stupefiants_et_psychotropes/informations_pour_les_voyageurs)